

Groupe de travail de la Formation Spécialisée ministérielle **Au-delà des annonces sur le budget 2024, une réduction de** **9% suite à l'application de la réserve budgétaire**

Une réunion de la FS ministérielle s'est tenue le mercredi 28 février, sous la présidence de Monsieur Aujaleu, sous-directeur des politiques sociales et des conditions de travail (SRH 3).

A l'ordre du jour :

- **Présentation par la DGFIP de l'outil de recueil des signalements,**
- **Bilan de l'évaluation et prévention des risques professionnels 2023,**
- **Budget 2024,**
- **Actualités : marché psy, Mildecca, santé mentale, application Kiplin,**
- **Projet d'arrêté ASA 95 complémentaires.**

Présentation par la DGFIP de l'outil de recueil des signalements

Cet outil est inséré dans la démarche sur la sécurité des agents et traite donc en priorité les signalements externes auxquels pouvaient être confrontés les agents de la DGFIP dans le cadre de leur mission. L'objectif de la présentation de cet outil était de montrer concrètement comment fonctionne ce logiciel. Les fédérations ont demandé le report de ce point, qui n'a pas été discuté dans les instances directionnelles.

Ce logiciel a été expérimenté en janvier à la DIRCOFI Nord et DRFIP Nord avec plus de 300 incidents saisis. Les agents ont plébiscité l'ergonomie et la facilité.

La première brique va du dépôt du signalement jusqu'à l'assistant de prévention, il y aura des évolutions régulières, avec notamment un bouton sécurité sur Ulysse national.

Sur les sujets de signalements internes, chaque direction y travaille en interne et doit en discuter dans le cadre de son dialogue social.

FO Finances revendique une communication au fil de l'eau des fiches de signalement.

Bilan ministériel « évaluation et prévention des risques professionnels 2023 »

L'évaluation 2023 était la dernière réalisée avec DUERPAP avant le déploiement de Prevaction. L'application a été lancée le 15 novembre, les assistants de prévention ont été formés et ont réalisé le travail préparatoire (arborescence des services notamment) avant le début du recueil des risques.

FO Finances s'inquiète du niveau des RPS, premier risque référencé par les agents, à corréliser avec les résultats de l'observatoire interne. Pour notre fédération, ces risques sont clairement les conséquences des restructurations et des réformes permanentes subies par notre ministère pendant des années.

Les mesures de prévention mises en place portent principalement sur les RPS et les risques biologiques

(suite du COVID), mais seuls 44% des situations exposées sont couvertes par les PAP, ce qui reste insuffisant.

Le bilan fait un focus sur les risques liés au télétravail. 3 familles de risques sont pointées :

- Les RPS, englobant l'exigence du travail, l'autonomie et les marges de manœuvre, puis les rapports sociaux et les relations de travail,
- Les risques liés aux postures de travail,
- Les risques liés au travail sur écran.

Sur les mesures de prévention du TT, **FO Finances** s'interroge sur l'aménagement d'espaces de travail innovants. Notre fédération revendique le renforcement des actions de formation et le déploiement des outils de l'ANACT.

L'INSEE a fait évoluer la procédure avec une nouvelle implication des managers, pour acclimater l'encadrement à la prévention qui doit être une réflexion collective. La direction est attentive au nombre de personnes ayant participé et met en place des comités de prévention locaux en lien avec la médecine du travail. Une médiatrice a été nommée en cas de conflit de personnes.

La Douane a décidé de travailler sur un plan santé en douane avec en base les résultats des DUERP et de l'observatoire interne. Les risques particuliers avec les horaires décalés ont fait l'objet d'une étude dans la DR de Dunkerque, qui va se poursuivre.

Budget 2024

Comme annoncé lors de la FS du 8 décembre 2023, le volume des crédits consacré à la politique ministérielle en faveur de la santé et sécurité au travail est préservé pour 2024 à hauteur de 16 M d'€. L'architecture en 3 niveaux est reconduite :

- des enveloppes locales destinées à financer les actions validées en formation spécialisée locale,
- des enveloppes régionales destinées à financer des actions de prévention et de formation,

- des enveloppes positionnées au niveau national pour les grands projets directionnels (droit de tirage), les projets ministériels pilotés par le SG et les FS des administrations centrales et de la DGCCRF. Les enveloppes locales sont calculées en fonction des effectifs, avec un montant forfaitaire par agent de 101 € pour 2024.

Le budget régional est calculé sur un montant de 29 €/agent.

La fédération salue la hausse du budget de la FS de la CCRF de 12 000€ en 2023 à 20 000€ cette année.

L'administration a mis les crédits à disposition des instances mais en appliquant une réserve de 9%, qui a peu de chance d'être débloquée. Par contre il pourra y avoir des ajustements de fin de gestion mais à la marge.

FO Finances a dénoncé cette réserve de précaution et rappelé ses attentes sur le suivi précis des dépenses, afin de s'assurer que les priorités fixées par la note d'orientation ministérielle sont respectées.

Actualités SSCT

L'administration a décidé de lancer un marché national de soutien psychologique : le cahier des charges est en cours d'élaboration.

L'orientation d'un agent vers un psychologue sera de la compétence du médecin du travail, 3 interventions annuelles par agent, 5 en cas de situation exceptionnelle.

Le marché prévoit également la possibilité de consulter un psychologue du travail par les encadrants, et d'organiser si nécessaire, une intervention auprès du collectif.

Le cahier des charges sera présenté à la FS d'avril, avec une mise en place en septembre avec un budget prévisionnel de 100 000 €.

Sur les addictions, La secrétaire générale a signé une convention avec la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives MILDECA, incluant un module de sensibilisation sur ce sujet.



chacun pour tous avec

Des sessions de sensibilisation à la santé mentale ont déjà été organisées en lien avec la mission handicap avec un très bon retour des participants. En plus sera déployée une formation au secourisme mental pour les agents volontaires.

Afin de lutter contre les risques liés à la sédentarité, le SG proposera à l'ensemble des agents du MEFSIN un programme dédié à la sensibilisation à l'activité sportive. KIPLIN est une application ludique, qui sera lancée le 11 mars avec une communication sur Alizé. Ce dispositif a déjà été testé à la Douane, l'INSEE et la DG Trésor. **FO Finances** s'est inquiétée du coût de cette opération, qui ne constitue pas vraiment de la prévention. En réponse le coût de cette expérimentation est de 10 000 €, reste à voir si les agents l'utiliseront.

La formation des représentants en FS est assurée en binôme par les AP et les APMP, plus de 100 sessions ont été organisées. 50 sessions restent à venir. Les représentants de l'administration volontaires pourront avoir accès à une information d'une durée maximale d'une demi-journée sur les enjeux et les points saillants de la politique SSCT.

Projet d'arrêté ASA 95 complémentaires

Dans le cadre des moyens syndicaux, dont le dispositif a changé depuis la loi de la transformation de la fonction publique, l'administration propose de faire un arrêté complémentaire pour attribuer des droits supplémentaires aux FS, qui gèrent au moins deux départements ou des risques particuliers.

Le décret du 20 novembre 2020 prévoit dans son article 95 des ASA contingentées (« ASA 95 ») pour l'exercice de leurs missions y compris les visites de sites, entre 2 et 12 jours pour les membres de FS et entre 2,5 et 15 jours pour les secrétaires.

Il doit y avoir des échanges directionnels, puis à nouveau au niveau ministériel et enfin une phase de vérification interministérielle via la DGAFP.

Les propositions de l'administration sont les suivantes :

- pour la DGFIP : sont concernées les formations spécialisées concernant les 8 directions spécialisées de contrôle fiscal (DIRCOFI), les 7 directions des services informatiques des finances publiques (DISI), le service de la documentation nationale du cadastre SDNC, l'école nationale des finances publiques ENFIP, la direction des vérifications nationales et internationales DVNI, direction nationale des interventions domaniales DNID, et la direction nationale d'enquêtes fiscales DNEF ;

- pour la DGDDI : l'ensemble des formations spécialisées de services, à l'exception de Paris et Clermont Ferrand, les FS des territoires ultra-marins du fait des risques particuliers, les FS de la DI Ile de France, la DI Paris Aéroports et la DI Auvergne Rhône-Alpes, les FS de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), la direction nationale du recrutement et de la formation DNRF, le service d'enquête judiciaire des finances, futur ONAF (SEJF) et la direction nationale des garde-côtes des douanes (DNGCD) ;

- pour l'INSEE : la FS de la DR du Grand Est compte tenu de sa compétence sur 4 départements.

- pour le SCL : la FS du CSA du SCL compte tenu de la dispersion géographique des laboratoires.

Au titre des risques particuliers et des distances, **FO Finances** s'étonne que les régions d'Outre-Mer ne soient pas incluses par cet abondement supplémentaire, notamment à la DGFIP.

De même, **FO Finances** est intervenue pour la FS centrale de la DGCCRF qui gère plusieurs établissements dont l'école à Montpellier, et des risques particuliers de par le contexte interministériel.

La DGFIP avait décidé de ne pas abonder les départements d'outre-mer après avoir consulté les directions locales. Après les interventions de **FO Finances**, et en cohérence avec ce qu'a fait la DGDDI, elle pourrait revoir sa position.



chacun pour tous avec

Ce premier groupe de travail de la formation spécialisée ministérielle de 2024 a permis de faire le point sur l'évaluation et la prévention des risques professionnels 2023. Le déploiement de Prévaction devrait améliorer l'expérience utilisateur et le suivi. **FO Finances** sera attentive aux retours des représentants locaux.

La mise en place d'ASA 95 complémentaires est une nécessité revendiquée par **FO Finances**, pour faire face à la baisse des droits syndicaux et à la mise en place de nouvelles structures. Les instances directionnelles doivent à leur tour déterminer le périmètre des formations spécialisées pouvant en disposer.

Sur le budget 2024, au-delà des annonces ministérielles, **FO Finances** dénonce une réduction du budget SSCT de 9%, puisque l'administration a reconnu que la réserve ne serait pas levée en fin d'année.



chacun pour tous avec

